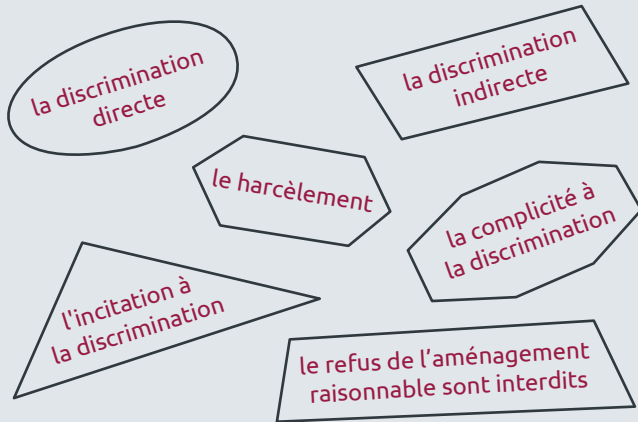


## Quelles sont les autres formes de discrimination et pourquoi il est important de les connaître ?



La discrimination est un phénomène complexe qui a de nombreuses formes et manifestations. La première étape pour vous protéger est de savoir quand vos droits sont violés. Découvrez les autres formes de discrimination dans les brochures de la série "Protégez-vous contre la discrimination !"

## Comment rédiger une plainte pour discrimination et à qui vous pouvez vous adresser ?

Vous pouvez rédiger votre plainte pour discrimination sous forme libre, ainsi que pour toute autre violation des droits de l'homme. Il est important d'y décrire toutes les circonstances, indiquer la personne qui a violé vos droits et fournir les données personnelles. N'oubliez pas que les plaintes anonymes ne sont pas recevables.

Pour porter plainte pour discrimination vous pouvez saisir la justice ou adresser votre plainte au Commissaire parlementaire aux droits de l'homme de l'Ukraine. Vous pouvez envoyer votre plainte en ligne ou par la poste.

## Comment le Commissaire parlementaire aux droits de l'homme de l'Ukraine peut m'aider

Le Commissaire veille à la mise en œuvre de la loi ukrainienne « Sur les principes de la prévention et de la lutte contre la discrimination en Ukraine » et remplit les fonctions suivantes :

- il examine les plaintes concernant toutes formes de discrimination dans les domaines divers de la vie sociale, notamment dans la sphère privée ;
- il assure le suivi du respect du principe de non-discrimination, il recueille les statistiques sur les cas de discrimination et synthétise les informations, il rédige également les rapports annuels ;
- il fournit des avis d'expert dans les affaires de discrimination à la demande de la justice.

**Bien sûr les fonctions du Commissaire ne se limitent pas à cela, mais ce qui est le plus important à retenir c'est qu'en cas de discrimination vous pouvez vous adresser au Commissaire parlementaire aux droits de l'homme de l'Ukraine !**



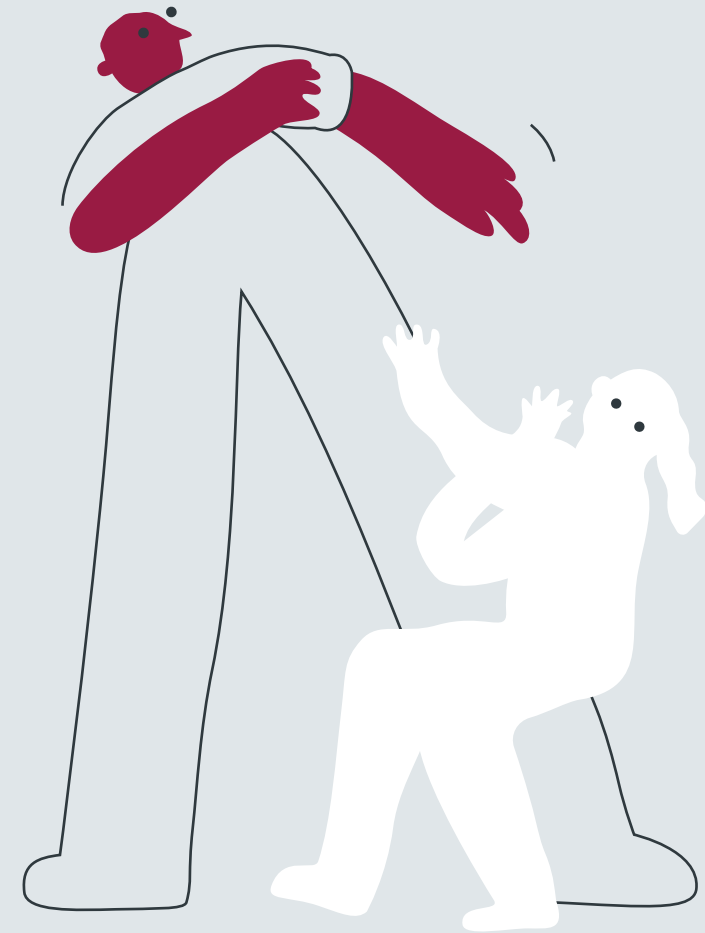
**Commissaire parlementaire aux droits de l'homme de l'Ukraine**

Adresse: rue Instytutska, 21/8, 01008, Kyiv  
tél.: 044-253-75-89  
tél.: 0800-50-17-20 (gratuit)  
email: [hotline@ombudsman.gov.ua](mailto:hotline@ombudsman.gov.ua)

Ce document a été préparé dans le cadre du projet financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe « Renforcer l'accès à la justice par le biais de mécanismes de recours non-judiciaires pour les victimes de discrimination, de crimes de haine et de discours de haine dans les pays du Partenariat oriental » dans le cadre du « Partenariat pour la bonne gouvernance II ». Les idées exprimées dans ce document ne représentent la position officielle d'aucune des parties.

# Harcèlement

série "Protégez-vous contre la discrimination!"



Le harcèlement est un comportement indésirable pour une personne lorsque quelqu'un la traite avec mépris et insultes ou l'humilie.

Le harcèlement sexuel est une forme distincte de harcèlement. Ce sont les actes de nature sexuelle, exprimés verbalement (menaces, intimidation, remarques obscènes) ou physiquement (attouchements) et capable d'humilier ou d'insulter les personnes qui sont dans des relations de travail ou de subordination matérielle, hiérarchique ou autres.\*

## Situations de harcèlement :

- insultes verbales, allusions ou commentaires humiliants ;
- blagues sexistes, antisémites, homophobes, etc. ;
- diffusion d'éléments textuels ou graphiques insultants ;
- gestes sexistes ou xénophobes humiliants ;
- manifestations de mépris, marginalisation ou ségrégation ;
- violence physique.

## Critères protégés

Les critères dits « protégés par la loi » sont les critères en fonction desquels il est interdit de faire toute distinction entre les personnes et de traiter quelqu'un de manière moins favorable que les autres. La loi définit une liste détaillée mais non exhaustive de ces critères : race, couleur de peau, convictions politiques, religieuses et autres, sexe, âge, handicap physique, origine ethnique et sociale, nationalité, situation de famille et de fortune, lieu de résidence, langue ou autres caractéristiques.

L'expression « autres caractéristiques » signifie que la liste est ouverte et que les personnes présentant d'autres caractéristiques similaires à celles qui sont énumérées dans la loi doivent également être protégées contre la discrimination. Parmi ces autres caractéristiques on peut évoquer le statut séropositif, le statut de personne déplacée ou d'ancien combattant d'Opération anti-terroriste, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, l'état de santé, etc. La plupart de ces critères figurent dans d'autres lois ukrainiennes.

\* La loi ukrainienne « Assurer des droits et des opportunités égaux pour les femmes et les hommes ».

## Exemples des comportements inadmissibles

Des remarques, des blagues, des commentaires publics de nature sexiste, homophobe, discriminatoires envers les Roms ou raciste dans les médias ou sur les réseaux sociaux à propos de certaines personnes.

– Un manque de respect pour les collègues femmes, des allusions ou commentaires répétitifs selon lesquels la mission des femmes serait plutôt de décorer leur lieu de travail plutôt que d'exercer leurs responsabilités professionnelles et donc elles ne pourraient exercer que des fonctions de service, notamment servir du thé et du café.

– Un médecin de famille examine sans attention et de façon superficielle une patiente handicapée et, sous divers prétextes, refuse de la revoir.

– Un manager fait des blagues sur les ressortissants de la Crimée ou du Donbass et affirme qu'il vaut mieux embaucher des déplacés internes, car ils acceptent de travailler pour être moins payés.

– On « oublie » presque régulièrement d'inviter une salariée malentendante à des réunions importantes sur le projet dans lequel elle joue le rôle clé.

– Un employé d'une boîte de nuit insulte deux clients car, à son avis, ils ressemblent à des homosexuels et il leur dit que ce club est fait pour les « vrais mecs » et qu'il est mieux pour eux de partir.

**Si vous vous reconnaissez ou reconnaissez un de vos proches dans ces situations ou dans des situations similaires, réfléchissez-y !**

## Posez-vous quelques questions :



**Est-ce que j'ai été moins bien traité que les autres dans une situation similaire ?**



**Quel critère protégé pourrait être la cause du traitement moins favorable ?**



**Y avait-il un but justifié et légitime pour cette différence de traitement que j'ai subie ?**